

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2022

L'an deux mil vingt deux, le trente juin, le Conseil municipal de la Commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Gilles BATAIL, Maire.

La séance est ouverte à 19h00.

A l'ouverture de la séance étaient :

Présents :

Gilles BATAIL, Alain SAUSSAC, Patricia CHARRETIER,
Françoise FOUQUET, Dominique MARC, Sylvie PAGES,
Dominique THERAULAZ, Nadine LANGLOIS, Ali KAMECHE, Alain MIRZA,
Sylvain JONNET, Rodolphe CERCEAU, Victor GUERARD, Annie NIVERT,
Dina MARTINS, Janina LE PAPE, Antonio DE CARVALHO, Soraya DENNI,
Sébastien MASSON, Vincent BENOIST, Laurence DELAPORTAS,
Sarah MACHROUH, Raphaël SEGERER, Catherine DOMENECH,
Hicham AICHI, Patricia HALUSKA, Khaled LAOUITI.

Absents excusés avec pouvoir :

Paulo PAIXAO ayant donné pouvoir à Alain SAUSSAC,

Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Annie NIVERT,

Christelle RIBOUILLARD ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER,

Jérémy POUTEAU, ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL,
Jean-Michel GAUDIN, ayant donné pouvoir à Françoise FOUQUET,
Sosthène PALA MAWA ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET,
Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI,

Absente:

Natacha BOUVILLE

M. Gilles BATAIL procède à l'appel. Le quorum est atteint.

1. 2022-058 – Désignation du secrétaire de séance pour le conseil municipal du 30 juin 2022

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : un volontaire, oui, merci.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De désigner M. CERCEAU comme secrétaire de séance du Conseil municipal du 30 juin 2022.

2. 2022-059 – Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2022

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Nous n'avons pas reçu d'observation écrite. Est-ce qu'il y en a à formuler en séance ? Non, il convient à tout le monde ? Donc, on l'adopte à l'unanimité.

Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 mai 2022.

3. 2022-060 – Décision Modificative n° 1 2022 ville

M. Alain SAUSSAC, Adjoint au Maire : Suite au vote du budget primitif du 7 avril 2022, il est nécessaire d'ajuster, de transférer et d'inscrire des dépenses et des recettes aux inscriptions budgétaires initialement prévues.

Ainsi, les inscriptions budgétaires concerneront, en section de fonctionnement sur la partie dépenses, des transferts de crédits de 8 450 €, une dépense nouvelle pour l'externalisation de l'espace jeunes à partir de septembre 2022 alimentée par la ligne des dépenses imprévues de 96 245 €. En effet, la Ville est confrontée depuis plusieurs années à des difficultés de recrutement dans ce secteur qui ont entraîné notamment des changements répétés de chefs de service, ce qui n'a pas permis de mettre en œuvre le projet jeunesse conforme aux valeurs et aux orientations souhaitées par la Ville. Au vu de ce contexte, la Ville a décidé de s'appuyer sur un partenaire extérieur spécialisé et reconnu, la Ligue de l'enseignement, la diminution d'une dépense d'animation sur l'espace jeune de 500 € pour acheter une table de ping-pong dans le cadre d'un atelier sportif. Cette somme sera inscrite en dépense d'investissement, un ajustement pour réaliser tous les amortissements de l'année 2022 de 10 930 €.

Sur la partie recettes, des ajustements sont à réaliser suite à une remarque de la trésorerie sur le solde reporté de moins 0,35 € au vu des notifications de la dotation globale de fonctionnement de -28 249 €, du fonds de compensation de FCTVA de 10 239 € et de la dotation de compensation de la CAMVS de 3 468 €. A la production de l'état 1259 sur le produit prévisionnel, sur la fiscalité directe et les compensations fiscales de -125 483 €. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement se trouve diminué de 150 455,35 € en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

En section d'investissement, sur la partie dépenses : des transferts de crédits entre chapitre de 186 209 € dont 157 809 € au sein des mêmes opérations, santé municipale, acquisition de la ville, le secteur de Soubiran, l'école du Bois du Lys et le patrimoine arboré et 28 400 € dans le cadre des révisions de prix sur le chantier du pôle santé, compensés par les travaux du château Soubiran qui seront reportés sur l'année 2023. Des dépenses nouvelles pour les travaux divers dans différents bâtiments de 20 000 € et le reversement du fonds de compensation de la TVA pour une cession de 2 614 € alimenté par la ligne des dépenses imprévues. L'impact de la remarque de la trésorerie sur la reprise des déficits en investissement de 0,35 € d'euro alimenté par la ligne des dépenses imprévues qui est de 300 000 €, je le rappelle.

Sur la partie recettes, des ajustements sont à réaliser. Suite à une remarque de la trésorerie sur l'affectation du résultat de 0,35 €, au vu de la notification du fonds de compensation de la TVA de 67 441 €, au vu des recettes déjà enregistrées sur la

taxe d'aménagement de 100 000 € pour réaliser les amortissements de l'année 2022 de 10 930 €. Afin d'équilibrer le budget, l'emprunt sera diminué de 27 416 € pour s'établir à 2 472 585 € hors report.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider de procéder aux ajustements budgétaires selon le détail joint en annexe que vous avez.

M. BATAIL : Merci, Alain. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention sur ce point ? Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Oui. C'est au sujet de l'espace jeune. Je suppose qu'il y a des travaux à l'espace jeune, c'est ça ? Parce que je vois une dépense de 96 500 €.

M. SAUSSAC : 96 000 €, c'est pour l'intervention de la Ligue de l'enseignement. Mais effectivement, il y a aussi des dépenses pour les locaux à hauteur de 20 000 € de mémoire.

Mme HALUSKA : D'accord. Mais je voudrais faire une remarque. C'est que j'ai l'impression, ce n'est peut-être qu'une impression, que souvent dans les mêmes locaux, comme la Maison des ressources ou l'espace jeunes il y a des travaux, de façon répétitive, c'est-à-dire que j'ai l'impression qu'on fait des travaux systématiquement dans les mêmes locaux. Alors, je trouve ça un peu étonnant et je suis étonnée qu'on ne mette pas en place de nouveaux locaux.

M. SAUSSAC : Mme HALUSKA, ce qu'il faut savoir, c'est que les locaux de l'espace jeunes accueillent aussi maintenant le service des sports. C'est pour ça qu'il y a un budget pour restructurer les locaux.

Mme HALUSKA : Ça veut dire qu'effectivement, vous restructurez tout le bâtiment ?

M. SAUSSAC : Non, une partie, Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Il y a trois étages.

Hors micro

Mme HALUSKA : Oui, je reprends. La question que je posais, il y a trois étages, ça va être restructuré. Il va y avoir une partie en bas. C'est ça, le BIJ ou le SIJ. Le deuxième étage, c'est l'espace jeune et le troisième étage, c'est l'espace sport. Ce que je disais tout à l'heure, c'est que j'ai toujours l'impression qu'on refait des travaux dans les mêmes bâtiments. Je trouve toujours étonnant qu'on dépense de l'argent dans les mêmes bâtiments. Mais bon, c'est une réflexion personnelle.

M. SAUSSAC : ce sont essentiellement des travaux de cloisonnement, Mme HALUSKA. Avec 20 000 €, on ne va pas très loin.

M. BATTAIL : Je ne sais pas ce qui justifie votre remarque...

Mme HALUSKA : Peut-être que ce qui justifie ma remarque, c'est que la Ligue de l'enseignement n'aura plus qu'un seul étage et ça va quand même réduire largement les activités puisqu'il va y avoir d'un côté le sport, d'un côté les jeunes, d'un côté le SIJ.

M. BATTAIL : Il faut aussi préciser qu'une partie des actions proposées aux jeunes sont organisées hors des locaux, et peuvent être par exemple accueillies à Schweitzer, sur des terrains de sport, etc. Ce n'est pas limitatif. Là, il s'agit principalement de l'organisation de l'espace pour le personnel.

Mme HALUSKA : Je comprends. Du coup, je réinterviens puisque vous savez que j'ai fait un article dans le Lys Magazine, sur la jeunesse. J'ai expliqué que la jeunesse n'était pas un lieu. Vous dites bien que ce n'est pas un lieu, mais que c'est une politique. Ce qui est embêtant, c'est qu'à chaque fois, on vote des textes sur des lieux, les équipements et jamais sur la politique. J'aimerais bien qu'un jour on parle de la politique de la jeunesse, de la politique de l'enfance ou alors ce n'est pas le lieu, le Conseil Municipal.

M. BATTAIL : C'est précisément ce dont on parle ici puisqu'il y a une décision politique forte qui est de confier l'animation du secteur jeunesse à la Ligue de l'enseignement qui est un spécialiste. Et c'est d'ailleurs un budget beaucoup plus important que les 20 000 que vous soulignez. Ça répond à une nouvelle modalité d'organisation.

Mme HALUSKA : Le fait qu'il y ait des problèmes avec les directeurs, est-ce que c'est lié plutôt aux directions elles-mêmes ou est-ce que c'est lié au fait justement qu'il n'y avait pas de politique jeunesse et qu'on n'arrivait pas à faire fonctionner le lieu ? C'est ça que je n'arrive pas à comprendre.

M. BATTAIL : C'est compliqué de façon générale pour tout ce qui touche à l'animation. On a choisi pour réorganiser ce secteur de faire appel à La Ligue de l'enseignement, un opérateur reconnu. On ajustera au fil du temps si nécessaire. Et qui sait, peut-être, qu'un jour, on s'organisera de nouveau différemment.

Mme HALUSKA : Dans mon article, je demandais à ce qu'il y ait une réunion de tous les acteurs de la jeunesse parce qu'on a quand même un peu l'impression d'être hors sujet à chaque fois, on n'est jamais invité aux réunions concernant la jeunesse. On avait demandé également un conseil jeunes, pas un conseil d'enfants, parce que les enfants, c'est jusqu'à 14 ans, un conseil de jeunes, c'est de 14 ans à 20 ans. C'est un article que j'ai fait dans le Lys. Je pense qu'effectivement un article dans les Lys, ce n'est pas une demande au Conseil Municipal. Est-ce qu'il faut qu'à chaque fois quand j'écris un article dans le Lys, je dois le relire au Conseil Municipal, c'est la question que je me pose. Parce que je n'ai jamais de réponse.

M. BATAIL : Vous êtes tout à fait légitime et fondée à questionner en votre qualité de conseillère municipale. Je rappelle qu'il y a un adjoint qui est en charge de la jeunesse. Le dialogue peut tout à fait s'établir, bien entendu. Toutes les bonnes idées sont à prendre.

M. LAOUITI.

M. LAOUITI : On apprend aujourd'hui qu'on externalise le service jeunesse de la Ville par une délibération financière. Je trouve que c'est assez grave quand vous échangez en disant qu'on peut parler politique alors que là, la décision a été prise sans qu'on en échange lors d'un Conseil Municipal ou lors d'une réunion avec certains élus. C'est le constat d'un échec d'une politique jeunesse depuis plus de deux ans, dont le summum est arrivé cet hiver. Et lorsque c'est arrivé, je sais qu'à chaque fois que vous me répondez, vous rappelez que je faisais partie de votre équipe et je sais à quel point je vous manque. Mais lorsqu'on avait fait un bureau municipal suite aux incidents qui sont arrivés cet hiver, j'avais dit devant tous mes collègues à l'époque, qu'à partir du moment où qu'une personne dans cette salle ne met pas son enfant ou son petit enfant dans l'espace jeune, c'est que la politique jeunesse de l'équipe municipale est mauvaise et c'est un échec. Et l'échec, vous le matérialisez aujourd'hui en externalisant ce service.

J'ai une question: que vont devenir les agents qui travaillent dans l'espace jeunesse ? Quelle est la politique que vous allez mettre en place étant donné que la politique que vous avez mise en place depuis deux ans vous a amenés à externaliser le service ? Vous avez eu des difficultés à recruter un directeur. C'est même pire que ça, pendant plus d'un an, il n'y avait pas de directeur.

Hors micro

M. BATAIL : C'est pour ça qu'il faut réagir.

M. LAOUITI : Alors, vous réagissez comme ça, vous externalisez les choses. Ça fait plus d'un an qu'il n'y avait pas de DG, il n'y a pas de DGS. Vous avez déjà un DGS par intérim, vous allez externaliser aussi ce service ?

M. BATAIL : M. LAOUITI, restons sérieux et modérons nos propos.

M. LAOUITI : Je suis sérieux. C'est vous qui détournez les...

M. BATAIL : Modérons nos propos !

M. LAOUITI : Je modère mes propos. J'aurais bien voulu que M. THERAULAZ réponde sur la politique jeunesse. **1^{er} enregistrement – 20 :17**

M. BATAIL : M. LAOUITI, La Ligue de l'enseignement, ce n'est pas n'importe qui. Elle intervient dans beaucoup de villes et d'ailleurs, de plus en plus de villes

font appel à des solutions externalisées sur des sujets comme celui-ci, qui sont extrêmement compliqués, notamment du fait de la nature du poste des agents.

Concernant les agents, ceux qui souhaitent rejoindre la Ligue de l'enseignement dans le cadre des programmes qu'ils vont proposer sont tout à fait les bienvenus. Ce n'est pas la première démarche de ce type, et d'ailleurs que je sache, à l'époque, vous ne vous y étiez pas opposé. Par exemple, le service de la crèche, il est en délégation de service public. Ce n'est pas la qualité des agents qui est en cause, c'est la façon dont on peut organiser le service pour que justement, il fonctionne bien. Il nous a semblé que c'était la meilleure ou la moins mauvaise des solutions. Le fonctionnement n'était pas, en tout cas, nous ne l'avons pas jugé satisfaisant. Donc, on essaie de mettre des moyens en face pour que ça fonctionne mieux. Je ne sais pas si c'est une méthode critiquable. En tout cas, c'est celle qu'on essaie de mettre en place.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou demandes d'intervention ? M. BENOIST ?

M. BENOIST : J'avais une question, vous y avez répondu. Ça concernait le devenir des agents en place, en espérant qu'effectivement, cet espace jeune puisse vivre correctement et répondre aux attentes des usagers.

M. BATTAIL : M. AICHI.

M. AICHI : Oui. Merci.

Au-delà du choix du prestataire, on doit prendre acte que la décision est prise, M. le Maire, on ne va pas pouvoir revenir sur ce choix que j'espère stratégique. Je m'interroge dans la perspective des J.O. 2024. Est-ce que la Ligue de l'enseignement est en capacité d'accueillir une jeunesse dammarienne pour la professionnaliser avec peut-être la complicité de la Mission locale ?

On a la chance d'avoir un pilote qui a une expertise sur le parcours jeunesse. Est-ce qu'on aura la prétention d'avoir une solution dans ce sens pour réellement mettre en avant la jeunesse dammarienne sur des projets qui concernent la Ville et qui les fait progresser, qui les fait rêver, quand tu as un avenir radieux sur la prise en charge de la jeunesse ?

Merci à vous.

M. BATTAIL : Puisque vous évoquez les Jeux olympiques, la Région a mis en place un processus de qualification pour tout ce qui concerne l'accueil physique des personnes, et de conseil, que ce soit en termes de collaboration à l'organisation de tous les événements qui vont avoir lieu. Ça fait partie des programmes qui sont en cours de développement, que ce soit à la Mission locale ou avec la Région Ile-de-

France. Et puis, on souhaite aussi avoir des actions pour ce qui concerne l'aspect plus sport. Dominique, tu veux en dire un mot.

M. THERAULAZ : Merci, M. le Maire.

Juste rappeler qu'on est labellisé Terre de Jeux 2024. Je n'ai pas voulu bousculer les associations sportives avec la pandémie parce que ça fait deux ans qu'on a obtenu le label. Là, on a fait les olympiades des familles, on va peut-être faire les jeux d'hiver. Si vous voulez rentrer dans un dispositif de concertation sur des évènements, je suis complètement ouvert. On l'a déjà fait avec Mme HALUSKA. Nous n'avons pas postulé pour accueillir des équipes nationales parce que les structures de Dammarie ne permettent pas, comme celles de Melun, d'accueillir des champions. Mais on peut faire venir peut-être quelques champions sur notre territoire On y travaille, c'est un objectif qu'on souhaite atteindre.

M. LAOUITI : Je voulais juste revenir sur votre réponse. Je ne m'oppose pas à la délégation de service public lorsqu'elle est nécessaire. Et si je me rappelle bien, il y a quelques années, le service animation était une association qui était indépendante de la Mairie. Ce que je trouve assez dramatique, c'est qu'on découvre cette décision dans une délibération qui concerne les finances, je n'en ai pas parlé avant.

La seconde chose, c'est que vous n'avez pas du tout répondu à ma question sur la politique de jeunesse. Vous avez plus de facilité à répondre sur le sport, mais sur la jeunesse, vous n'avez toujours pas répondu. Il y a un constat d'échec. Et vous l'avez dit vous-même, ça ne fonctionnait pas. C'est pour ça que vous voulez faire appel à une autre structure. Mais quelle est la politique jeunesse de fait pour la Ville de Dammarie ? Je voudrais qu'on me réponde, mais j'aimerais que M. THERAULAZ parle plus de la jeunesse, qu'il ne parle du sport, parce qu'il est élu à la fois aux sports, mais aussi à la jeunesse.

M. BATAILL : Le sport fait classiquement partie d'une des activités d'une politique jeunesse, car il touche aussi à la citoyenneté qui est un élément majeur de notre politique. Elle porte aussi sur l'information, sur tout ce qui concerne l'emploi et le devenir professionnel, l'orientation. Ce sont les principaux axes que nous voulons mettre en œuvre et qu'on va décliner précisément avec La ligue. Alors, pardonnez-nous que ça vienne un peu rapidement mais il va y avoir la rentrée, il y a les vacances, donc il faut bien à un moment élaborer et préparer les actions de cette politique jeunesse, avec des gens dont je pense que la compétence ne peut pas être mise en doute. Je ne vois pas où est le problème dans la démarche.

M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui. Puisque Mme HALUSKA a évoqué sa dernière tribune Dammarie citoyenne a aussi évoqué ce sujet il y a deux ou trois mois. Au regard de

ce qui peut se passer dans de nombreuses communes, c'est vrai que la politique jeunesse est toujours compliquée à mener. Aussi quand on essaie d'amener des choses un peu clef en main, je crois que la plus grande ambition qu'on doit se donner, c'est de rendre les jeunes co-acteurs des activités qui seront proposées.

M. BATTAIL : Ça me semble une remarque tout à fait pertinente.

Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Sur le principe, je ne suis pas trop d'accord... avec Nouveau Souffle, on est plus pour des politiques municipales sans délégation à des services privés ou des prestataires. On est pour une vraie politique municipale, avec des animations concertées, co-construites. A chaque fois qu'on va chercher du privé, même si c'est de qualité, je trouve qu'on n'est plus dans la municipalité, on n'est plus dans notre rôle. J'ai relu votre programme, ce n'était pas vraiment ça, vous parliez de citoyenneté. La citoyenneté, ce n'est pas un mot, c'est vraiment une réalité sur le terrain. Le dernier article sur la jeunesse sur la citoyenneté, on était contents. On s'est dit : « Chouette ! Ils ont lu notre article et ils répondent ». On a un peu des fois l'impression que vous répondez à nos articles. Bon, c'est peut-être une erreur, mais je pense que c'est un peu vrai.

Vous parlez de citoyenneté, vous parlez de sport, vous parlez de temps en temps de culture, la politique de jeunesse, c'est un ensemble et vous avez raison, c'est le sport, la citoyenneté, la culture et bien d'autres choses encore du vivre ensemble. On n'arrête pas de nous parler de la cohésion, du vivre ensemble. La Politique de la Ville aussi, elle existe, dans laquelle il y a un vrai programme d'éducation. On n'en parle jamais ici alors qu'il y a des subventions qui sont forcément données à la Ville. Je me pose des questions. Mais en tout cas, je n'adhère pas à une politique d'externalisation systématique des lieux d'enfance comme la crèche. Ça a été le premier lieu, la restauration, je crois que c'en est un autre, la jeunesse ; après, je ne sais pas, il y en a sûrement d'autres. J'ai même appris que l'Espace jeune avait loué des bus alors qu'on pourrait en acheter, ça coûterait sûrement moins cher.

M. BATTAIL : Ce que je voulais vous dire c'est que la Ligue de l'enseignement, ce n'est pas une entreprise privée, c'est une association. Alors évidemment, on peut se dire que ce n'est pas municipal et là-dessus, on sera parfaitement d'accord. Mais ce sont des personnes qui assurent, de la même façon qu'un certain nombre d'associations participent à co-construire des politiques au niveau de la ville et fonctionnent avec des subventions. C'est un bon moyen de fonctionnement dans certains cas. Par exemple, pour la crèche, puisque ce sujet est réévoqué, j'ai l'impression que ça fonctionne plutôt bien. Alors là en effet on est plutôt dans le domaine privé mais bon, je ne vois pas pourquoi on devrait s'interdire certaines solutions, juste par dogme. Ce qu'on veut c'est faire fonctionner le service et rendre

le service que l'on souhaite. Une nouvelle fois, si vous souhaitez vous associer à la démarche, il n'y a aucun problème. M. THERAULAZ échangera bien volontiers.

Mme HALUSKA : Je vous remercie mais j'aimerais que ça ne soit pas fait de façon informelle, que les associations soient réellement informées, que ça ne se fasse pas au coup pour coup ou vite fait, bien fait. Et aussi que les jeunes soient associés.

M. BATAIL : On va les associer et avec des acteurs compétents.

Mme HALUSKA : Je rappelle, parce que je suis une grande défenseuse de la convention internationale des droits de l'enfant qu'il y a un article 13 qui dit que les enfants de 0 à 18 ans doivent pouvoir participer au sein de leur ville à la construction municipale. Voilà, c'est un article que je défendrai la prochaine fois.

Hors micro

Mme HALUSKA : Je parle de la participation des jeunes qui est inscrite dans le droit international, de la CID, Convention Internationale des Droits de l'enfant votée en 1989. Deux enfants de Dammarie-les-Lys sont allés à New-York pour signer cette convention, qui a été ratifiée par la France en 1990 et que nous devons respecter et mettre en place.

M. BATAIL : Très bien. Je vais simplement nous ramener au Conseil Municipal, nous avons à voter une décision modificative qui a été présentée par M. SAUSSAC. Donc, je vous propose, maintenant que les expressions se sont faites, que nous la mettions aux voix. Y a-t-il des votes contre la décision modificative ? J'en vois quatre. Y a-t-il des abstentions ? Très bien, merci.

Je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE PRENDRE ACTE :

- De la Décision Modificative n° 1 2022 ville

4. 2022-061 – Création d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité

M. Rodolphe CERCEAU, Conseiller Municipal délégué : Afin de permettre aux jeunes dammariens de bénéficier d'une première expérience professionnelle au contact des agents communaux et aussi de financer certains de leurs projets, permis de conduire ou autres, la Ville crée chaque année des emplois saisonniers.

À ce titre, la Ville procède au recrutement de 28 jeunes. Seul le Conseil Municipal est habilité à créer les emplois de la collectivité pour la saison estivale 2022.

Il est donc proposé de créer 28 emplois non permanents, répartis de la façon suivante :

- pour l'Estival du Lys : 21 postes d'adjoint technique et un poste d'adjoint administratif,
- pour la piscine : quatre postes d'adjoint technique ;
- pour la médiathèque : deux postes d'adjoints d'animation,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider, pour la saison estivale 2022, de créer 28 postes non permanents pour les besoins précités.

M. BATAIL : Merci, Rodolphe. Questions ? M. LAOUITI.

M. LAOUITI : J'ai deux questions concernant cette délibération. La première, quels sont les critères de recrutement ?

M. BATAIL : Il faut déjà être candidat et donc il faut déposer un dossier. Cette année, on a eu moins de candidats que les années passées, pour une raison que j'ignore. Ensuite, les candidatures sont examinées, traitées par les services et la direction des ressources humaines pour mettre en adéquation les demandes des personnes et les besoins des services.

M. LAOUITI : Je vous dis ça parce que l'année dernière, il y a des jeunes dammariens qui ont postulé, qui n'ont pas pu être recrutés parce qu'apparemment, il y avait plus de demandes que de postes, alors qu'il y a des enfants qui n'habitent pas la ville qui ont été recrutés.

M. BATAIL : C'est sans doute qu'il manquait de demande dans certains secteurs.

M. LAOUITI : Pas du tout.

M. BATAIL : C'est votre affirmation, ce n'est pas la mienne. On va en rester là sur ce point.

M. LAOUITI : Deuxième question : qu'est-ce qui justifie la baisse du nombre de recrutements cette année ?

M. BATAIL : Le nombre de demandes, c'est aussi bête que ça. C'est-à-dire qu'on a eu moins de demandes que les autres années.

M. LAOUITI : Toutes les demandes vont donc être acceptées, c'est ça ?

M. BATAIL : A priori, oui. Mais il y a aussi, il faut quand même le dire, des jeunes qui formulent des demandes et qui ensuite ne viennent pas ou ne donnent pas suite, même quand on leur propose de satisfaire à la demande initiale. Ça existe aussi. Ça s'ajuste au fil du temps.

M. LAOUITI : C'est simplement une histoire de nombre de demandes. Normalement, un enfant dammarien qui rentre dans les critères, qui fait une demande pourra avoir un poste cette année.

M. BATAIL : Dans la mesure où les services ont l'organisation qui permet de les accueillir, c'est aussi le corollaire. Il faut qu'on puisse leur proposer une activité qui soit structurée autour du fonctionnement du service. Ça dépend aussi des années. Il y a des demandes qui sont formulées en fonction de ce qui est proposé. Et puis, il y a aussi des refus quand on propose certains postes.

M. LAOUITI : Étant donné que cet accroissement d'effectifs a une incidence budgétaire, j'aurais souhaité qu'on favorise particulièrement les enfants de Dammarie. Je tiens à le signaler.

M. BATAIL : Ecoutez, M. LAOUITI, c'est le cas. Simplement, lorsqu'on a une possibilité qui est offerte et qu'il n'y a pas de demande de la part d'un enfant dammarien ou que ça n'a pas recueilli son assentiment, si on peut l'offrir à quelqu'un d'autre, il nous semble simplement généreux de pouvoir le faire. Mais vous pouvez convenir avec moi que la grande majorité de ceux qui bénéficient de ce dispositif sont Dammariens. Je crois qu'on peut être d'accord là-dessus.

Hors micro

M. BATAIL : Oui. M. SEGERER.

M. SEGERER : Oui, je voulais juste ajouter que parmi les critères, il y avait la question de l'âge et qu'a priori, la mairie embauchait les jeunes à partir de 17 ans.

M. BATAIL : Il y a aussi le principe de la rotation, on essaie de ne pas reprendre les mêmes jeunes.

M. BATAIL : Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Par rapport au dispositif, forcément, on ne peut être que d'accord. C'est vrai qu'il y avait déjà eu l'année dernière une baisse d'effectifs. Bon là, vous avez donné des réponses. Ce qui m'étonne un tout petit peu par contre, en fait, c'est intéressant dans la mesure où les jeunes peuvent découvrir un métier. Et là, tout compte fait, sauf pour la piscine, ils vont aller à l'Estival du Lys, ce qui est bien. Ça représente quand même 21 jeunes sur un même endroit. J'espère qu'il y aura des professionnels avec eux parce que 21 jeunes sur un lieu, ils sont quand même jeunes, ils n'ont pas d'expérience. J'espère qu'ils sont bien encadrés parce

que, je veux dire, si on crée un évènement Estival du Lys avec 21 jeunes, ça me pose quand même une question.

Pour la piscine, ça m'inquiète un peu parce qu'en général, il faut quand même un BAFA de sport ou quelque chose comme ça. Il me semblait que les postes étaient plutôt pour les métiers municipaux. Je me souviens de Jessie qui était à l'association qui m'avait dit : « J'ai fait l'accueil, c'était super ». Il y en a d'autres qui avaient fait jardiniers, d'autres qui avaient aidé dans les écoles. Je trouvais que c'était bien aussi. Et là, je trouve qu'on réduit un peu leur champ d'intervention.

M. BATAIL : L'accueil dans les écoles l'été, c'était pour du nettoyage et de l'entretien. Pour ce qui est des jeunes qui vont participer à Estival du Lys, vous avez vu le dispositif l'année dernière, ils étaient encadrés que ce soit par des membres associatifs, ou du personnel de la ville.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou demandes d'intervention ? On va donc le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Je vous remercie de cette unanimité.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver la création d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité.

5. 2022-062 – Modification du tableau des effectifs

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Général : Le premier point, c'est la création de la maison des ressources. Je rappelle que c'est un lieu qui se veut ouvert à tous, qui est basé sur l'échange, le partage, la transmission de savoirs et la recherche d'actions innovantes sur des sujets permettant d'aider les habitants à s'adapter aux transformations de la société. Il y a donc des activités, animations, ateliers, conférences autour de trois axes : l'écologie et le développement durable afin d'agir pour préserver les ressources naturelles en développant une économie solidaire et circulaire et susciter un comportement écoresponsable, la démocratie participative pour associer et consulter les habitants et l'animation numérique pour permettre une meilleure maîtrise des outils numériques, alerter sur les risques de l'Internet et des réseaux et développer des projets autour du numérique.

La traduction opérationnelle de ces idées, c'est la mise en œuvre d'actions qui sont proposées par la Ville mais aussi par les habitants ou les associations dans le cadre d'un accompagnement par la maison des ressources. Elle est là cette maison des ressources, pour faire émerger et proposer des ressources pour produire un savoir-faire local, promouvoir des comportements écocitoyens, rendre les habitants acteurs de leur territoire, promouvoir l'initiative et l'autonomie et faire entrer le numérique dans les pratiques quotidiennes. Enfin, elle favorise le lien entre les habitants et forge un sentiment d'appartenance à la communauté dammarienne. La création de la maison des ressources, sous l'autorité de la DGA de la citoyenneté, nécessite la création de 11 postes : un directeur de la maison des ressources, un coordinateur du pôle démocratie participative, un coordinateur du pôle développement durable et un coordinateur du pôle numérique, quatre postes de gardien, trois postes d'agent d'accueil et administratif.

Le corollaire de cette création, c'est la suppression du service de la vie associative, qui est situé dans la Maison des associations à l'espace Schweitzer et qui a pour mission d'accueillir, renseigner, accompagner les associations dans certains projets d'actualiser les coordonnées associatives et de les diffuser aux services, d'assurer la gestion des demandes de subvention des associations avec l'instruction des dossiers, faire une synthèse pour les commissions d'attribution et le recensement des avantages en nature qui sont accordés aux associations. Enfin le service gère les demandes de salle au sein de l'espace Schweitzer en assurant les besoins en termes de logistique, de surveillance et de sécurité des usagers, des locaux et du matériel.

Les effectifs de ce service sont composés d'un chef de service, un agent d'accueil administratif et quatre gardiens. Les différentes missions liées aux associations sont réaffectées aux différentes directions concernées par la thématique : sport, culture, social et environnement. Il n'y a pas lieu de maintenir le service de la vie associative. Les missions d'accueil, de sécurité et de maintenance, qui sont assurées par cinq des agents, sont dorénavant rattachées à la maison des ressources avec pour autorité hiérarchique directe le directeur de la Maison des ressources. La réaffectation des missions associatives à l'ensemble des services de la Ville et le rattachement des services opérationnels du service vie associative à la direction de la maison des ressources conduit à supprimer le poste de chef de service de la vie associative et le poste de coordinatrice du pôle démocratie participative dans laquelle d'ailleurs, elle est fortement impliquée, a été proposée à la chef de service de la vie associative. Tous ces changements sont prévus pour le 1^{er} septembre. Ils ont évidemment fait l'objet d'une présentation en comité technique. Il a été mentionné, par exemple, qu'il fallait que l'information soit faite de manière très active vis-à-vis des associations. Ce changement répond à un souhait formulé par l'ensemble des adjoints, c'était le fonctionnement avant.

L'autre point porte sur la création d'un poste d'adjoint au chef de service documentation archives. Dans la mesure du possible, il est important d'anticiper les impacts des départs au sein de la collectivité afin d'assurer au maximum la transmission des savoirs. Dans le cadre du départ en retraite de la chef de service documentation archive au 31 décembre 2022, il a été décidé de créer un poste d'adjoint à compter du 1^{er} juillet 2022. Donc, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider de créer les emplois permanents à temps complet au sein de la maison des ressources : un directeur, directrice au grade d'attaché, trois agents d'accueil administratif au grade d'adjoint administratif territorial, un coordinateur du pôle démocratie participative au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants, un coordinateur du pôle numérique au grade de rédacteur, un coordinateur du pôle développement durable au grade de technicien. Les quatre gardiens : trois au grade d'adjoint technique territorial et un au grade d'adjoint technique principal de deuxième classe. Parallèlement, de supprimer les postes du service de la vie associative, un chef de service au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants, une assistante administrative au grade d'adjoint administratif territorial, quatre gardiens au grade d'adjoint technique principal de deuxième classe et d'adjoint technique. Enfin, de créer un poste d'adjoint au chef de service documentation archives au grade de rédacteur principal de première classe.

Pardonnez-moi pour l'austérité de la présentation mais c'est le formalisme, il faut décrire les postes.

Ali, tu veux rajouter quelques mots sur la maison des ressources ?

M. KAMECHE : Oui, merci, M. le Maire.

Au 1^{er} septembre, nous allons pouvoir entrer de façon très concrète et très opérationnelle dans les activités et les missions de la maison des ressources avec l'arrivée notamment d'un directeur ou d'une directrice qui va prendre les rênes de cette nouvelle structure. J'invite tous les élus à contribuer et co-construire avec nous les activités de la maison des ressources. D'ailleurs, nous avons commencé puisque dans le cadre notamment du pôle démocratie participative, on a travaillé l'année dernière sur le budget participatif auquel on a participé et dans lequel on a pu avoir des échanges très riches avec notamment Patricia HALUSKA sur un des projets et d'autres habitants qui ont pu contribuer à la réussite, en tout cas de la première phase du budget participatif qu'on va renouveler. On va étendre aussi les activités de la Maison des ressources dans lesquelles on va intégrer en matière de citoyenneté, le Conseil Municipal des enfants. Puis, on va travailler avec M. THERAULAZ pour trouver la bonne articulation, pour faire en sorte qu'il y ait des synergies, comme vous l'aviez évoqué, M. le Maire, en matière de citoyenneté, de jeunesse, de sport avec tous les acteurs présents.

M. BATAIL : Vous l'avez compris, un des objectifs de la Maison des ressources est d'associer le plus largement possible la population autour de projets. C'est la ressource pour monter ou travailler sur des projets, par le biais du budget participatif mais également tous les projets qui pourront émaner des uns et des autres, de la jeunesse. Il faut qu'il y ait des synergies dans tout ça.

Ali.

M. KAMECHE : Juste ajouter qu'autour du numérique, on a déjà des habitants qui sont identifiés pour venir travailler sur des actions, des projets. Donc, à la rentrée, nous aurons aussi des actions autour de l'écologie, du numérique et de la démocratie participative qui sont déjà dans les tuyaux.

M. BATAIL : Est-ce qu'il y a des questions ou demandes d'intervention ?
M. BENOIST.

M. BENOIST : Nous voterons pour cette délibération. On partage les objectifs de la Maison des ressources qui est la Maison des ressources de la vie associative, ouverte à tous, à chacun des habitants de la commune. On aimerait que pour l'année prochaine, il y ait un petit bilan qui soit fait des activités sur cette Maison des ressources sous forme un peu d'observatoire, ce qui est le plus demandé, partagé pour flécher un petit peu éventuellement la consolidation ou l'ouverture d'objectifs sur ces activités.

M. BATAIL : Ça me semble tout à fait pertinent, une d'évaluation et à partir de là des orientations pour les années suivantes. S'il s'avère que certains sujets ne sont pas ou plus à traiter, ce n'est pas la peine de continuer à les traiter. Je partage tout à fait cette analyse et je pense que ça ne pose pas de problème à Ali KAMECHE.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions... Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Alors sur le projet, pourquoi pas ?

Je rappelle que, historiquement, les mouvements d'éducation populaire et les associations se sont largement battus au niveau des collectivités pour que les habitants aient une place participative, ce que vous faites. Mais ce qui ne veut pas dire que les mouvements associatifs disparaissent. Vous allez me dire : « Les associations ne disparaissent pas puisqu'elles existent et qu'elles seront directement reliées à leurs élus ». Il n'empêche que le fait qu'il y ait une coordinatrice, qu'on a eu du mal à repérer un moment, mais qui maintenant était devenu une référente, disparaît pour devenir pôle participatif, pourquoi pas ? Mais du coup, les associations n'ont plus de structure mutualisante de coordination. Et le forum des associations, c'est juste un temps, ce n'est pas un moment de rencontre entre nous. Dans plusieurs villes, il y a ce qu'on appelle un conseil d'associations,

un regroupement des associations qui se voient chaque année, proposent un agenda. Vous leur proposez un agenda, elles s'inscrivent dans votre agenda en disant : « Oui, votre agenda nous plaît pour telle et telle raison ». M. THERAULAZ fait tel projet. Et nous, on s'inscrit dans ce projet pour vous soutenir, pour vous accompagner ou pour vous dire : « Nous, sur ça, on n'est pas intéressé » Je trouve que les associations n'arrivent pas à jouer leur jeu dans ce dispositif et ça pose un vrai problème. Les habitants, c'est vraiment bien, vous l'avez vu par rapport aux conseils citoyens, ça a été très compliqué de le faire fonctionner ce conseil citoyen parce que la Politique de la Ville a voulu mettre en place un conseil d'habitants citoyens et n'a pas pris le marchepied des associations. Les associations, nous, on connaît les familles, on connaît plein de monde et c'est dommage parce qu'on peut être un relais, une médiation culturelle, sportive, sociale. Je pense que M. KAMECHE va y réfléchir. Il me connaît bien sur cette affaire-là. Il faudrait qu'on voie comment on peut faire quelque chose de très positif.

Voilà.

M. KAMECHE : Sur l'exemple du conseil citoyen, on voit bien que ça n'a pas fonctionné. Donc là, l'idée, effectivement, avec la création de la Maison des ressources, c'est de trouver un nouvel outil qui va adresser et les habitants et les associations, mais pas forcément de façon guichet unique tel que ça avait été fait et envisagé dans le cadre du service vie associative. Pour autant, la Maison des ressources continuera à être un lieu d'accueil, de coordination pour les associations, mais plutôt dans son versant projet, dans son versant action et de façon transversale. Et donc là, l'idée, c'est effectivement de pouvoir adresser les associations, d'une part en réaffectant les missions dans les services concernés, avec un pilotage de l'élu de référence. Pour autant, ça ne signifie pas que la collectivité, notamment à travers la Maison des ressources, va arrêter d'accompagner. On a mis dans les tuyaux un certain nombre d'actions dans lesquelles on associe des associations. Effectivement, on avait une espèce de chemin avec la vie associative qui était identifiée. Demain, on va faire différemment, on va réinventer avec vous. Je n'ai pas de souci avec ça et je trouve très pertinent la notion d'observatoire pour regarder ensemble et envisager ensemble la feuille de route de la Maison des ressources et travailler ensemble sur l'évaluation, sur la définition des actions. Demain, avec la Maison des ressources, à l'espace Albert-Schweitzer, on continuera d'accueillir, d'écouter et d'accompagner les associations, mais plutôt dans le versant action sur les trois pôles qu'on a identifiés tout à l'heure dans le cadre de la création de la Maison de ressources.

M. BATAIL : Oui. Il ne s'agit pas que les associations soient exclues. C'est évident qu'elles ont leur place dans les initiatives qui peuvent être menées. C'est tout simplement une manière de réorienter un petit peu tout ça, et puis, on l'espère en tout cas, faire jaillir un petit peu plus du terrain, de projet qui, peut-être sous la

forme du conseil citoyen, était peut-être trop austère pour que ça génère vraiment l'engouement des personnes. Ça procède un peu du même état d'esprit, mais décliné différemment.

Rodolphe.

M. CERCEAU : Juste pour compléter, le conseil citoyen est un dispositif d'Etat, la Maison des ressources est un dispositif communal et Ali a, pour le coup, tout le loisir de pouvoir mener la concertation nécessaire avec les associations du territoire, alors que ce n'était pas forcément aussi clairement exprimé dans les définitions de la Politique de la Ville au niveau national.

M. BATTAIL : M. AICHI.

M. AICHI : Oui. Merci.

Juste saluer la formulation et la notion forte au-delà de la citoyenneté. Je suis très touché par le fait que vous l'avez écrit et associé et consulté les habitants. J'aurais bien aimé que les habitants portent un H majuscule.

M. BATTAIL : Alors sur le fond que les habitants aient droit à H majuscule, on est tous là pour ça. Après, sur la forme, bon, ce n'est pas comme ça qu'on écrit, mais bon, on peut...

Mme HALUSKA : On pourrait genrer aussi et du coup mettre un « e ».

M. BATTAIL : Oui. Vous voulez qu'on ielle. C'est ça ?

Je vous propose de mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

M. LAOUITI.

Je vous remercie. Bon vent à la maison des ressources.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver la Modification du tableau des effectifs.

6. 2022-063 – Octroi et versement du forfait mobilités durables

M. Sylvain JONNET, Conseiller Municipal délégué : Nous sommes dans la continuité des outils visant à soutenir les agents de la Ville dans leurs déplacements domicile-travail. Nous désirons mettre en place le forfait mobilité

durable pour tous les agents qui ont fait le choix d'utiliser le covoiturage pour le déplacement domicile-travail à compter du 1^{er} janvier 2022.

Bien sûr, il ne vous aura pas échappé que nous n'évoquons dans notre délibération que le covoiturage et pas la possibilité du vélo, car nous travaillons avec les acteurs locaux pour une solution bien plus avantageuse aussi bien financièrement pour les agents de la Ville que pour la Ville elle-même. Le forfait mobilités durables est très encadré. On respecte donc totalement la loi et on propose aux membres du Conseil Municipal l'octroi du versement de ce forfait mobilités durables à partir du 1^{er} janvier 2022.

M. BATAIL : Merci, Sylvain. Y a-t-il des questions ? Demandes d'intervention ?

Mme HALUSKA : Excusez-moi. Est-ce que vous avez identifié à peu près le nombre de personnes que ça risque de toucher ? Non ?

M. JONNET : Non, pas pour l'instant puisqu'il faut le présenter maintenant aux agents, puisqu'il faut aussi leur expliquer le fonctionnement, etc.

M. LAOUITI : Comment allez-vous contrôler les personnes qui vont dire : « covoiturer » ?

M. BATAIL : Comme le font toutes les entreprises, j'imagine, puisque ça relève d'une politique générale. Sylvain.

M. JONNET : Comme je le disais, c'est très encadré par la loi. Il faut que l'agent déclare sur l'honneur avoir fait du covoiturage et avoir covoituré telle ou telle personne.

M. LAOUITI : C'est juste une déclaration sur l'honneur.

M. JONNET : Alors, juste en droit, la déclaration sur l'honneur est l'attestation la plus haute dans le degré de responsabilité des personnes.

- **M. LAOUITI** : D'accord. Mais c'est juste ça, une déclaration sur l'honneur ?

M. BATAIL : De la même façon, j'imagine que dans le cadre de vos fonctions, vous avez sans doute été amené dans certains cas à attester sur l'honneur. Il est évident qu'ensuite, en fonction de ce qui sera remonté, on peut aussi procéder à des contrôles mais on ne souhaite pas que ça se passe comme ça. Et puis, j'ai plutôt une vision positive de la nature humaine. Je persiste à en avoir une. Il est vrai que des fois, je pourrais être amené à en avoir une beaucoup plus pessimiste mais je pense qu'il faut accorder le bénéfice du doute. Encourager le covoiturage, ça me paraît une bonne chose, notamment au niveau de notre agglomération si on veut essayer de décongestionner un petit peu.

M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, juste une question. Ça concerne le conducteur et le covoituré ou uniquement le conducteur ?

M. JONNET : Les deux, puisque finalement, les deux font un effort.

M. BATTAIL : Y a-t-il d'autres questions ? On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **M. LAOUITI**.

Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver l'octroi et versement du forfait mobilités durables.

7. 2022-064 – Projet centre-ville – convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Dammarie-les-Lys et le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne pour l'enfouissement de ses réseaux de distribution publique d'électricité

M. Ali KAMECHE, Adjoint au Maire : Il est proposé aux élus de délibérer sur une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Dammarie-les-Lys et le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne pour l'enfouissement de ses réseaux de distribution publique d'électricité. La Ville de Dammarie poursuit son projet de requalification du centre-ville. Après la phase 1, qui a consisté dans la création de la rue Beltrame, la phase 2 qui a restructuré le parc de la mairie, la phase 3 consistera à requalifier les espaces publics devant la mairie, rue Charles de Gaulle, rue du Maréchal Foch, Aristide Briand, place Paul Bert et avenue Henri-Barbusse. La requalification de la rue Henri-Barbusse et de la rue Foch à la rue Sadi-Carnot nous conduit à proposer cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SDESM à hauteur de 120 000 € hors taxe, soit 144 000 € TTC, la Ville participant à hauteur de 60 % au titre d'une subvention d'équipements sur les dépenses réellement engagées hors taxe pour les réseaux basse tension. Le SDESM émettra un titre de recettes à son intention. Il s'agit de l'enfouissement des réseaux.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et financière pour l'enfouissement du réseau de distribution publique d'énergie électrique dans le cadre de l'opération de requalification de l'avenue Henri-Barbusse à Dammarie-les-Lys, convention qui est annexée, et d'autoriser M. le Maire ou son adjoint à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant, notamment ses avenants éventuels.

M. BATAIL : Merci, Ali. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je n'en vois pas. On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ?
Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver le Projet centre-ville - convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Dammarie-les-Lys et le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne pour l'enfouissement de ses réseaux de distribution publique d'électricité

8. 2022-065 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'acquérir auprès de la SAFER Ile-de-France les parcelles cadastrées section AZ n° 53, 91, 52, 54, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 67, 68, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98 situées au lieu dit Bois de la BUVETTE

M. Sébastien MASSON, Conseiller Municipal : La SAFER a notifié la vente de plusieurs parcelles que la Ville souhaite préempter. Nous sommes en effet obligés de passer par la SAFER parce que le droit de préemption urbain ne concerne que les zones urbaines et non les zones naturelles. Les parcelles en question portent sur la zone dite du Bois de la Buvette et c'est une série de parcelles qu'on avait déjà acquises auprès de la société CAP IMMO en mai 2022.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'acquérir auprès de la SAFER des parcelles susdites, vous avez toute la liste, pour un montant corrigé de 30 341 € et pour une surface de 6 983 m², d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et plus généralement un document qui en découle, de lui donner pouvoir pour l'exécution des décisions et d'autoriser la Commune à prendre en charge l'ensemble des frais, droits et taxes résultant de la transaction.

M. BATAIL : Merci, Sébastien. Il s'agit de préserver ces espaces. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Question ? Non ? Des votes contre ?

Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Je m'interroge, en fait, sur l'ensemble des ventes de parcelles parce que je m'aperçois, en me promenant dans la ville, qu'il y a de plus en plus d'urbanisation, de construction. Je regardais dans la rue du Colonel-Fabien, ça pousse. Et je me dis qu'à chaque fois qu'on vote une vente de parcelles, ça veut dire que derrière il va y avoir de l'urbanisation.

Hors micro

M. BATAIL : C'est l'inverse. C'est la maîtrise par la SAFER pour éviter justement...

Mme HALUSKA : Réexpliquez bien ! Je préfère avoir posé la question. Il vaut mieux poser des questions bêtes et avoir des bonnes réponses que de rester dans l'ignorance.

M. BATAIL : Nous sommes au Bois de la Buvette tout en haut de Dammarie avec des parcelles qui sont boisées. Il s'agit de les préserver parce qu'on pourrait craindre que, par regroupement, remembrement de toutes ces parcelles, des personnes indélicates construisent, petit à petit. L'idée, c'est de se préserver de ça et dans le même temps, d'en assurer la gestion puisqu'on est dans un secteur protégé. On va plutôt en sens parfaitement inverse...

Mme HALUSKA : Je vous remercie et je suis très contente.

M. BATAIL : Je ne doute pas que vous allez rejoindre une certaine unanimité autour de ce dispositif.

Alors, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Et ça mérite donc l'explication pour emporter votre vote.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'acquérir auprès de la SAFER Ile-de-France les parcelles cadastrées section AZ n° 53, 91, 52, 54, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 67, 68, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98 situées au lieu dit Bois de la BUVETTE

9. 2022-066 – Autorisation donnée à M. Le Maire pour la vente d'une parcelle de 34 m – issue de la parcelle cadastrée section AV n° 396 au 293 avenue Gabrielle Péri à M. Becker propriétaire de la parcelle AV n° 348

M. Victor GUERARD, Conseiller Municipal délégué : M. BECKER qui demeure au 293, avenue Gabriel Péri avait sollicité, en 2020, la Ville de Dammarie-les-Lys pour l'achat d'un trottoir devant chez lui. Il s'agissait pour lui de régulariser l'alignement des clôtures vis-à-vis des parcelles voisines.

Par délibération numéro 2021-045 du Conseil Municipal du 24 juin, la Ville a constaté la désaffectation et a déclassé cette parcelle du domaine public de la Ville de Dammarie-les-Lys et a autorisé le Maire à vendre la parcelle nouvellement

créée de 44 m² pour 2 500 € environ, soit 56,8 € du mètre carré. Mais il y a eu un problème de poste de distribution électrique et donc, la vente n'a pas pu aboutir. M. BECKER nous a sollicités à nouveau pour faire un nouveau découpage parcellaire et cette parcelle s'est réduite à 34 m².. Le prix de vente est recalculé au prorata du prix du mètre carré.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de décider de confirmer les articles 1 et 2 de la délibération 2021-045 du Conseil Municipal du 24 juin 2021 constatant la désaffectation du public et déclassant du domaine public, la parcelle cadastrée, section AV numéro 387, d'une superficie cadastrée de 44 m² sise au 293 avenue Gabriel Péri, et d'annuler l'article 3 de la délibération autorisant M. le Maire, à vendre à M. BECKER ladite parcelle au prix de 2 500 € et enfin d'autoriser M. le Maire à vendre à M. BECKER demeurant à la même adresse ladite parcelle de 34 m² pour le prix de 1 931 €.

M. BATAIL : Merci, Victor. Y a-t-il des questions ? Demande d'intervention ? Je n'en vois pas. On va donc le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver l'Autorisation donnée à M. Le Maire pour la vente d'une parcelle de 34 m – issue de la parcelle cadastrée section AV n° 396 au 293 avenue Gabrielle Péri à M. Becker propriétaire de la parcelle AV n° 348

10.2022-067 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre l'ancien bâtiment dit ex-DST ou du Moulin parcelle cadastrée AS n° 668 sise Place du Sergent Mazet d'une superficie cadastrale de 170 m – pour un prix de 130 000 € à la S.A.P.U (filiale de PROJIM)

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Vous savez tous que nous sommes propriétaires de l'ensemble immobilier dit du Moulin ex-DST qui est voisin de là où nous nous trouvons. C'est une parcelle cadastrée AS668 de 170 m².

Dans le cadre du projet de requalification et de revitalisation du cœur de ville, la Ville souhaite aujourd'hui céder ce bien à un investisseur qui œuvrera à sa réhabilitation et changera son affectation puisqu'il s'agit d'y faire un commerce et des logements.

En l'état actuel, il s'agit d'un ensemble composé de deux bâtiments indépendants mais collés l'un à l'autre. Un bâtiment principal en R+2 qui a été utilisé pendant

des années comme bureau pour les services municipaux qui sont partis définitivement en février 2019 et un bâtiment constituant un local de stockage en R+1 qui est aujourd'hui sans affectation. Force est de constater que l'état général de ces bâtiments est dégradé. L'extension du bâtiment principal tend d'ailleurs à se désolidariser de l'ensemble. La façade n'a pas été restaurée depuis longtemps et le bâtiment, aujourd'hui désaffecté, n'a pas de vocation pour une utilisation ville.

Par délibération 2019-41, le Conseil Municipal du 16 mai 2019 a constaté la désaffectation de l'ensemble immobilier et a approuvé son déclassement du domaine public et l'inscription de cet immobilier dans le domaine privé de la Commune. Je vous rappelle également que suite à un appel à projets qui avait été lancé via le site Agorastore en 2019, un projet de cession à un investisseur privé avait été conclu. En raison de difficultés financières et en particulier du montage de cette opération qui est compliquée au regard à la fois de l'état du bâtiment et des contraintes que l'on se fixe, le preneur s'est désisté. Ainsi, la délibération 2019-100 du Conseil Municipal du 19 décembre 2019, qui prévoyait cette vente à M. ÉTIENNE, doit être annulée.

Dans le cadre de la phase 3 du projet de centre-ville, la Ville a donc souhaité relancer un appel à projets auprès de plusieurs opérateurs en vue de la requalification de cet ensemble. L'offre la plus solide a été faite par la société SAPU, filiale de PROJIM. Le projet consiste dans la rénovation totale de l'ensemble immobilier, la démolition de l'appendice arrière de l'édifice, la création de cinq logements en étage et l'aménagement de locaux commerciaux en rez-de-chaussée. Un coût prévisionnel de 350 000 € de rénovation est à prévoir à la charge de l'acquéreur. L'avis des Domaines rendu le 24 mai 2022 indique une valeur vénale de 200 000 €. Au vu des frais qui seront engagés, 350 000 € ainsi que de la nécessité de restaurer cet ensemble, il est proposé un prix de vente de 130 000 € pour l'ensemble.

Il vous est proposé d'annuler la délibération précitée, de m'autoriser à céder à la société SAPU, filiale de PROJIM l'ensemble immobilier dit du Moulin, bâti cadastré, AS668 et située sur la place Mazet pour un montant de 130 000 €, en vue de sa réhabilitation et de la constitution d'un ensemble de logements et de commerces et évidemment de signer tous les documents qui s'y rapportent.

Est-ce qu'il y a des questions ou demandes d'intervention ?

M. LAOUITI.

M. LAOUITI : On parle de quoi aujourd'hui ? On parle d'un bâtiment qui est évalué à 200 000 €. Certes, il y a 300 000 € de travaux, on ne sait pas qui les a évalués. Mais en tout cas, ce bâtiment est évalué à 200 000 €. On sait que les promoteurs, parce qu'ils achètent un bâtiment, parce qu'ils achètent un logement pour en faire

des logements derrière, pour faire une promotion immobilière, ils achètent énormément, ils font une proposition à 150 % de la valeur vénale. La dernière proposition lors en 2019, c'était 165 000 €. Là, on passe de 200 000 €, valeur des Domaines, ancienne proposition 165 000 € à 130 000 €, je dis bien 130 000 €. Entretemps, qu'est-ce qui s'est passé ? Nous avons décidé au sein de ce Conseil Municipal d'attaquer la phase 3 du centre-ville, c'est-à-dire que ce bâtiment va prendre encore plus de valeur parce que les alentours vont être rénovés à coup de millions par la collectivité. La SAPU, filiale de PROJIM ce qui est bien, c'est qu'il faut aussi associer la prochaine délibération. La prochaine délibération, c'est un bâtiment aussi du centre-ville à 250 000 €, c'est-à-dire qu'un promoteur pour ne pas le citer, PROJIM, va récupérer deux bâtiments, l'un 130 000 € évalué à 200 000 €, l'autre à 250 000 € pour faire d'une part un local commercial avec une double terrasse, une place refaite à neuf par l'argent des Dammariens, cinq logements, 100 places de parking.

Je vous rappelle que dans le projet, dans la phase 3 du centre-ville, on retire des places de parking alors qu'on en manque dans ce centre-ville. Et l'autre bâtiment, il y aura encore un équipement commercial et 18 logements, soit un total de 23 nouveaux logements, 100 places de parking supplémentaires. On va supprimer des places de parking dans le centre-ville. On va refaire la place à nos frais, à coup de millions et on vend encore moins cher que l'évaluation. Mais moi, à ce prix-là, je vous l'aurai acheté comme n'importe quel Dammarien.

Qu'est-ce qui se passe ? On sait très bien que ça va être voté. Mais moi, je prends à témoin tous les membres de ce Conseil Municipal, tous ceux qui vont voter pour, lorsqu'on va voir la plus-value qui va être faite par cette société, lorsqu'on va avoir des personnes qui vont acheter les logements et qui ne pourront pas se garer là, vous allez me dire : « on va la revendre à côté des logements Intermarché ». Mais même les membres qui travaillent pour vous dans cette mairie ne veulent pas se garer là et se garer ici. Personne n'ira se garer à l'Intermarché.

M. BATAIL : C'est vous qui le dites.

M. LAOUITI : Oui, vous-même, vous ne le faites pas. Vous vous garer à côté. Laissez la place de parking pour les gens de Dammarie, allez-vous garer à l'Intermarché, on verra si vous serez prêt à faire 20 mètres. Vous-même, vous ne le faites pas. Les membres qui travaillent dans cette mairie ne le font pas. Alors là, on va créer 23 nouveaux logements avec des places en moins. Dans cette ville, on va refaire toute la place à coups de millions et on vend moins cher que l'évaluation des Domaines, c'est un scandale.

M. BATAIL : C'est un scandale, M. LAOUITI, ça fait maintenant peut-être 35 ans, je crois que ou peut-être même un peu plus ou un peu moins, peu importe, que je m'occupe des finances de cette ville au regard des projets qui y sont montés.

Il y a peut-être une chose qui vous a échappé au moment où vous vous êtes occupé des finances, c'est que tout ça, ça doit s'inscrire dans une logique. La logique, elle est laquelle ? Elle est le réaménagement du centre-ville. Alors évidemment, on peut le voir par le bout de la lorgnette et se dire que certains vont faire un bénéfice considérable dans l'opération. Je rappelle quand même que j'ai rappelé l'état du bâtiment, l'estimation des travaux qui a été faite, elle remonte d'ailleurs à un certain temps et je l'ai qualifiée de minimale au regard de tout ce qu'il y a à faire. Je ne sais pas si vous avez visité le bâtiment dont vous envisagiez l'acquisition, puisque c'est ce qui semble être le cas, puisque vous m'aviez présenté quelqu'un pour le faire, donc j'imagine que c'était quelque chose qui vous intéressait plus cher.

M. LAOUITI : C'est plus cher que ce que vous proposez.

M. BATTAIL : J'ai noté surtout que la personne n'a pas donné suite lorsque certainement, il s'est rendu compte de la difficulté de monter cette opération-là. Avant de s'énerver, il faut regarder l'état des choses. Ce bâtiment est dans un état pratiquement de péril, je pèse mes mots. Alors, on peut se dire aussi : « ce n'est pas ce que vous avez fait », ce qu'il faut, etc. sauf que mettre de l'argent dans un bâtiment dont on ne connaissait pas définitivement la destination puisque je rappelle que l'équipe municipale dont vous avez fait partie à un moment, avant de vous rallier à d'autres causes, puis ensuite à d'autres, souhaitait le démolir, ce bâtiment. Je fais référence au souhait de M. ALIX à l'époque qui disait : « ça va nous ouvrir une perspective sur la tour et qui avait cette vision-là d'urbanisme ». Nous, on n'a jamais choisi cette voie-là et on s'est dit quand ce sera le moment, on essaiera de le rénover. Et c'est ce qui est proposé.

Vous faites semblant parce que je crois quand même au fond de vous, vous n'êtes peut-être pas totalement convaincu de ce qui est affirmé qu'il s'agit d'un scandale immobilier. D'abord, je vous remercie de penser à moi dans ce cas-là. C'est une intention qui est parfaitement délicate. Vous auriez pu aller jusqu'au bout du raisonnement et sous-entendre que j'avais peut-être des accointances particulières avec tel ou tel promoteur. Vous savez très bien que ce n'est pas le cas. Je n'ai pas fait aucun délit de favoritisme. J'ai simplement fait remarquer qu'on avait quelqu'un qui s'était engagé à hauteur de 160 000 € et qui a baissé les bras parce que personne ne l'a suivi sur ce projet-là. On a dit que la banque ne l'avait pas suivie, mais il aurait fallu dire aussi que son maître d'œuvre ne le suivait pas. Sur cette question-là, en disant que les travaux qu'il avait initialement prévus étaient d'un montant bien supérieur. Ça veut dire que si on veut conserver ce bâtiment, il faut lui trouver une destination en centre-ville, faire des logements et faire un commerce pour tenter de revitaliser le centre-ville, ça ne me semble pas aberrant. Alors, chaque chose a son prix. C'est-à-dire que parfois, on s'imagine être

propriétaire de quelque chose qui vaut de l'or, c'est d'ailleurs souvent le cas des propriétaires, puis, d'autres fois, il faut se rendre à la réalité et c'est ce qu'on a fait.

L'avis des Domaines, vous le savez parfaitement est une notion que je qualifierais non pas de théorique, parce que je sais que ça pourrait vous émouvoir, mais qui peut dépendre aussi des circonstances. Comme vous le savez peut-être, je m'occupe de la SIFAE. C'est une société qui est une filiale de l'établissement public foncier et d'action logement et qui s'occupe de reprendre des biens immobiliers qui ont fait l'objet de sur-occupation, de mal-logement, etc. Il m'est arrivé plusieurs fois de constater qu'à six mois, peut-être huit mois d'intervalle, un avis qui était donné par les Domaines dans le cadre de la saisie des biens immobiliers et de leur mise en vente aux enchères, n'était ensuite pas évalué à la même valeur pour la SIFAE. Ça me conduit quand même à avoir une attitude relativement prudente vis-à-vis des évaluations des Domaines d'autant que là, la valeur au bout du compte du bien, elle dépend avant tout de la quantité de travaux et de la nature des travaux qui sont faits. Donc, il y a un cahier des charges qui est prévu pour ça, qui fera l'objet de contrôles successifs pour que les personnes qui seront amenées à habiter là habitent dans des conditions satisfaisantes.

Quant au commerce qui est situé en rez-de-chaussée, je me permets de vous rappeler que vous avez voté vous-même du temps où vous faisiez partie de cette majorité. Vous avez voté pour que nous louions à des prix qui ne sont pas du tout ceux du marché pour le maintien de certaines activités dans le centre-ville. Bien entendu, ça veut dire que les prix, ça dépend avant tout de la stratégie qu'on entend mener. Quand on veut favoriser l'implantation de commerces, il y a un moment, il faut aussi amorcer la pompe. Et c'est précisément ce qui est en train d'être fait maintenant.

Hors micro

M. BATAIL : Je ne vous ai pas interrompu, je vous ai écouté vous emporter. Évitez-moi d'avoir à le faire avec vous !

Le deuxième point que vous avez évoqué, la question des stationnements. La question des stationnements est réglée, c'est-à-dire que le promoteur – vous avez évoqué les deux affaires en même temps – prend l'engagement de faire l'acquisition de places de stationnement pour les mettre à disposition des personnes qui habiteront ici. Quant au contrôle du stationnement, c'est la responsabilité communale, c'est-à-dire que quand la rotation ne s'effectue pas suffisamment, on prend des dispositions pour ça, on met une zone bleue, on l'active plus ou moins et donc, on aura cette responsabilité-là.

Et puis, parce que vous avez évoqué aussi – là, permettez-moi de sourire – la question du parking de la mairie en disant que j'y stationnais, que d'autres y

stationnaient. Vous savez très bien que ce parking est restitué à la population lorsqu'il n'a pas l'usage mairie et qu'il y a quelques véhicules qui sont stationnés là en semaine et que je ne crois pas que ça pose de problème puisqu'on a toujours des places libres tout autour. Effectivement, peut-être par confort, un certain nombre de personnes s'y garent mais il n'y a pas de problème de stationnement actuel dans le centre-ville. Vous pouvez chercher tout ce que vous voulez et activer je ne sais quelle remarque malveillante mais on peut à n'importe quel moment à peu près stationner partout dans le centre-ville, que ce soit derrière, sur la voie Beltrame, que ce soit sur cette voie ou que ce soit sur la place Mazet. On fait des fois une fois le tour pour trouver une place. Franchement, je crois que ce n'est pas à la hauteur de ce que les gens sont susceptibles d'attendre autour de la table du Conseil Municipal. Ça, c'est une sornette. Voilà, il faut dire les choses comme elles sont.

Voilà ce que je voulais vous dire tout simplement sur cette chose-là, c'est-à-dire que je prends la responsabilité devant ce Conseil Municipal. Il vous appartiendra de faire ce que vous voulez, c'est-à-dire si vous voulez établir un recours, puisque vous m'avez l'air d'être savant sur le sujet, établissez-le ! Si vous estimez qu'il y a des choses qui ne sont pas conformes ou qui ne sont pas satisfaisantes à votre égard, il y a des voies de droit pour faire ces choses-là. Je maintiens devant le Conseil Municipal qu'on a un bâtiment, je parle de celui de la DST, qui ne vaut plus grand-chose au regard de ce que l'on peut y faire, qu'on souhaite le conserver pour conserver le caractère global du bâtiment et conserver à l'ensemble de la place un caractère de place briarde et que donc, ça ne me paraît pas démesuré d'engager un petit peu d'argent là-dedans. Effectivement, on pourrait le faire d'une autre manière. C'est la forme qui a été choisie pour réaliser cette chose-là. Sur ce bâtiment-là, je suis serein. Après, on peut choisir de le démolir et puis de le rendre ou soit de ne rien faire à cet endroit-là une fois qu'il est démolé, ou éventuellement de reconstruire un bâtiment qui a un tout autre cachet. On a choisi de le conserver un petit peu comme marqueur pour cet endroit-là.

Le dernier point que je voulais évoquer, c'est que dans la solution qui est proposée aujourd'hui, il y a le sort du petit bâtiment qui est à côté et qui nous aurait coûté, en termes de rénovation puisqu'il n'était pas inclus dans la première vente, également de l'argent pour le mettre aux normes. Là, il est traité en même temps. Ça conduit aussi à modifier un peu les chiffres qui ont été évoqués. Voilà ce que je pouvais vous dire.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Sur le principe, je trouve que c'est intéressant. Je voudrais juste savoir si, dans votre cahier des charges, vous aviez mis tout ce qui concernait les nouveaux bâtiments avec le respect du développement durable, sur l'inclusion, sur

la végétalisation enfin, s'il y a vraiment un cahier des charges, qu'on n'ait pas une espèce de bâtiment qui ressemble à rien et qui fasse que notre cœur de ville soit une espèce de mosaïque de bâtiments, qui n'a aucun écho les uns avec les autres. On a la chance d'avoir un petit centre village quand même. Des bâtiments un peu trop, modernes non parce qu'il y a des beaux bâtiments modernes, mais complètement disharmonieux. C'est juste la question.

M. BATAIL : Je me permets de dire que j'avais apporté la réponse, justement, si on souhaite conserver le bâtiment, c'est pour lui conserver son cachet, son aspect, son caractère de marqueur historique de la ville et puis, bien entendu, de continuer dans le style briard qui est le style général de la place. Bien entendu, on sera particulièrement attentifs à ce qui concerne les façades et ce qui concerne l'aspect général. Mais ça, ça fera l'objet d'autres présentations.

Y a-t-il d'autres questions ?

Sur cette délibération 2022-067, y a-t-il des votes contre ? J'en vois un vote. Y a-t-il des abstentions ? Vous avez le décompte avec les pouvoirs. Je vous remercie.

Je peux vous assurer de toute notre vigilance pour que cette opération soit réussie dans l'esprit qu'on s'est fixé. Je pense que c'est un aboutissement qui est assez long. C'est toujours compliqué. Et puis, rappeler peut-être tout simplement que le processus de décision, il a été enclenché à partir du moment où on savait aussi ce que l'on devait faire ou ce qu'on a décidé de faire sur la place Mazet et ses abords.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A LA MAJORITE :

- d'approuver l'Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre l'ancien bâtiment dit ex-DST ou du Moulin parcelle cadastrée AS n° 668 sise Place du Sergent Mazet d'une superficie cadastrale de 170 m – pour un prix de 130 000 € à la S.A.P.U (filiale de PROJIM)

11. 2022-068 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre les parcelles cadastrées section AS n°106, 244, 381, 239, 570, 571 d'une contenance cadastrale de 539 m – situées au 22 rue du Moulin à la société PROJIM pour un prix de 250 000 €.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Actuellement, le local en question est occupé par Le Petit Guidon et l'association ODE et les parcelles d'une surface de 80 m² correspondent à la maison utilisée par le gardien de la mairie et un garage.

Ces propriétés font partie du domaine privé de la Ville et ne sont pas rattachées à un service public. On le baptise l'îlot Mazet. Il est situé à l'angle des rues du Sergent Mazet et de la rue du Moulin, au cœur du centre-ville. C'est actuellement un ensemble certes connu de tous, mais dont on peut convenir qu'il est un peu hétéroclite et que dans le cadre de la démarche que j'ai exposée précédemment, on veut lui conférer un caractère de reconstitution d'une place de type briard, évidemment en coordination avec ce qui sera fait dans le bâtiment qu'on a déjà évoqué.

On a lancé un appel à projets avec un cahier des charges auprès de plusieurs promoteurs investisseurs. C'est PROJIM qui a répondu, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu d'autre réponse. Enfin, à l'origine, il y en a eu une deuxième mais quand ils ont regardé d'un peu plus près, ils ont dit qu'ils ne donnaient pas suite. Le projet de PROJIM, c'est de démolir et de reconstruire un petit immeuble en R+2+comble environ 18 logements à l'étage et un rez-de-chaussée à vocation commerciale. Une partie du local commercial pourrait permettre la relocalisation de la banque Crédit Agricole qui souhaite rester au centre-ville de Dammarie-les-Lys. Le gardien sera relogé dans un autre bien de la Ville, bien entendu.

La proposition qui a été faite est de 250 000 € à titre indicatif, pour souligner aussi la relativité de la consultation du service des Domaines qui a été consulté mais n'a pas répondu. On les a relancés trois fois, sans réponse de leur part. Par conséquent, l'avis est réputé donné concernant cette vente.

Il vous est proposé de m'autoriser à céder à la société PROJIM les parcelles précitées pour un montant de 250 000 € en vue de la réalisation d'un immeuble collectif d'environ 1 450 m², 18 logements et de signer tous les documents s'y rapportant. Pour mémoire, il est prévu aussi que les parkings soient loués sous forme de location longue durée aux habitants de l'ensemble ou plus exactement dans le cadre de la cession. Et ça, c'est une recette complémentaire d'environ 48 600 € sur 15 ans pour la location de 18 places à titre indicatif. Ça permet peut-être de se rassurer un tout petit peu sur le prix, mais je ne sais pas si ça suffira à faire que certains le considéreront différemment.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Oui, bien sûr. Je vous laisse poser la question.

M. AICHI : Juste pour information, je suis salarié d'ODE, une dernière fois, je ne participe pas au vote sur ce point, c'est un projet qui a plusieurs parcelles. Je n'ai pas d'avis sur le sujet.

M. BATTAIL : Très bien. Néanmoins, vous aviez posé une question à laquelle il appartient de répondre et bien entendu, nous ferons nos meilleurs efforts pour relocaliser Le Petit Guidon auquel nous sommes attachés.

Pour cette activité d'ODE qui est installée en centre-ville, on a tellement de mal à implanter des activités que lorsqu'on en a une de qualité, on souhaite la garder. Evidemment, ça fera l'objet aussi d'une attention. Mais on a d'autres biens en centre-ville. Je me permets de souligner parce que – je suis désolé de le dire assez crument – il y a un certain nombre de bruits qui courent, comme quoi les personnes qui s'occupent de réparation de vélos ou de location de vélos pourraient poser des problèmes. Je rappelle qu'ODE est une entreprise d'insertion, ce n'est pas une entreprise de réinsertion. C'est peut-être juste un détail, mais on s'est fait l'écho auprès de moi de question quant au fait de confier son vélo. Je le dis d'autant plus volontiers que ce sont des agents de la Ville qui m'en ont parlé. Je les ai rassurés en leur disant qu'ils pouvaient y aller en toute confiance et qu'il y avait des gens qui étaient formés et qui étaient compétents pour pouvoir réparer un vélo. C'est vrai que les vélos électriques, c'est de plus en plus compliqué, mais bien entendu, ils peuvent le faire et en toute sécurité. Donc, si vous pouvez vous en faire l'écho auprès des gens qui manifesteraient des inquiétudes, n'hésitez pas à les rassurer.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme HALUSKA : Pour revenir sur l'ODE, je voudrais juste dire qu'on a eu la chance de vivre un très bel évènement il y a huit jours autour de l'ODE et de tous les acteurs de l'insertion de la Ville. Et là, j'ai trouvé que c'était vraiment un projet participatif. Je voudrais juste dire que c'était assez bien fait. M. CERCEAU, vous y étiez. C'était vraiment une très bonne initiative. Voilà, ça, c'était une chose.

L'autre chose sur les bâtiments, je pense que je voterai contre.

M. BATAIL : Très bien. On va pouvoir le constater rapidement parce qu'on va le mettre aux voix.

M. SEGERER.

M. SEGERER : Oui, sur Le Petit Guidon, quel est l'avenir du Petit Guidon ?

M. BATAIL : L'avenir du Petit Guidon, c'est au Petit Guidon de le déterminer. Mais j'imagine que vous voulez parler de la localisation. On a d'autres propriétés en centre-ville. Je n'ai pas d'inquiétude sur le fait de pouvoir le relocaliser. Là, c'était l'endroit qui était le plus adapté, même en situation temporaire, parce que c'était celui qui nécessitait le moins de travaux dans le cadre de l'implantation. C'est pour ça qu'on a choisi celui-là. Et ça a toujours été parfaitement transparent avec ODE en disant qu'on avait un projet à ce niveau-là. Mais enfin, vous savez la vitesse à laquelle avancent les projets municipaux, on a encore du temps devant nous. L'idée, c'est que si cette activité doit prospérer en centre-ville, bien entendu, on trouvera une autre localisation. Il y en a plusieurs. Et puis, au fil des acquisitions ou des implantations, on pourra la trouver. Même si on avait à le faire demain, on serait déjà en mesure de pouvoir le faire. La solution qui a été choisie

là, c'était vraiment parce que c'était la plus simple, la plus facile pour tout le monde. Et donc, c'est pour ça qu'elle a été choisie. Mais bien entendu, on souhaite que ces activités perdurent et on ne doute pas qu'elles continueront à le faire.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Je n'en vois pas. On va donc le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? J'en vois deux. Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, je voulais juste vous remercier ainsi qu'Ali KAMECHE pour la visite des installations de la géothermie, remercier aussi encore une fois Mme LEBOIS et les techniciens qui nous ont présenté les installations car là, on a pu toucher du doigt à la fois un équipement qui nous permet de réduire très fortement nos émissions de CO₂, de montrer que c'est un équipement collectif qui, si on prend un ordre de grandeur en termes de solde positif pour l'écologie, est sans commune mesure, c'est un bel équipement et puis d'avoir aussi pu voir que c'est un équipement très technique qui nécessitait effectivement d'avoir des techniciens, des ingénieurs.

Voilà, je vous remercie.

M. BATTAIL : Je vous remercie de vos remerciements, surtout Ali KAMECHE qui s'occupe de ce secteur d'activité. Puis, vous redire ce qui a été suggéré pendant la visite, c'est-à-dire de proposer aussi de plus en plus des visites pour les habitants qui, je veux bien le comprendre, peuvent avoir du mal à imaginer ce que c'est. Pour ma part, je suis toujours impressionné quand je visite ce bâtiment-là parce que ce n'est pas la première fois, par la sobriété du bâtiment au regard de ce que ça permet de déployer comme énergie. Je pense que tant mieux si on peut avoir des solutions comme ça pour la Ville.

En tout cas, merci beaucoup. Pour ceux qui veulent aller à Evasion, il faut y aller. Bonne soirée.

La séance est levée à 20h49.

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATTAIL



Le Secrétaire de Séance

Rodolphe CERCEAU

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "Rodolphe CERCEAU", is written over the printed name. The signature is enclosed within a large, hand-drawn blue oval.